

Les patrons suisses attachés à la défense des salaires

L'invité

Christophe Reymond

Directeur
du Centre Patronal



Il apparaît chaque année un thème politique qui vient alimenter les médias et constituer le feuilleton de l'été. Durant les canicules estivales, c'est le débat relatif à la libre circulation des personnes et à ses mesures d'accompagnement qui aura tenu le microcosme en haleine.

Le moment le plus intense est survenu lorsque l'Union syndicale suisse a fait savoir qu'elle refuserait désormais les séances avec le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann. On ne sait trop que penser de ces postures, d'autant que quelques jours plus tard on apprenait que les rencontres discrètes, elles, n'avaient pas cessé. Peu importe à vrai dire; mieux vaut aborder le fond de la question.

Les mesures d'accompagnement ont pour objectif de protéger notre marché du travail contre la sous-enchère salariale. En particulier, toute activité temporaire d'une entreprise européenne, lorsqu'elle ne dure pas plus de trois mois, doit faire l'objet d'une annonce intervenant au moins huit jours avant le début des travaux. C'est ce délai que l'Union européenne tient pour contraire à la libre circulation des personnes.

On n'a pas assez commenté cette position au fond ahurissante. Si l'appareil administratif bruxellois veut continuer d'attiser la défiance populaire qui entoure la construction européenne, on peut lui conseiller de persister dans ce genre de considérations technocratiques.

Chacun voit bien en effet que ces mesures - les huit jours et d'autres - n'ont jamais empêché qui que ce soit de venir

travailler dans notre pays. Preuve en est le foisonnement des camionnettes françaises, allemandes ou italiennes qui investissent nos chantiers.

L'objectif consiste seulement, mais c'est fondamental, à permettre de contrôler que les travailleurs qui en descendent sont bien traités et payés conformément aux conventions collectives et autres règles en vigueur chez nous. Or l'organisation de contrôles efficaces demande un peu de temps. L'expérience montre que les entreprises étrangères indiquent souvent le lieu des travaux de manière très approximative... ou que le moment et la durée exacts de la présence des travailleurs détachés ne sont tout simplement pas connus...

«Les mesures d'accompagnement n'ont jamais empêché quiconque de venir travailler en Suisse»

Probablement y a-t-il quelques améliorations techniques et un peu d'intelligence artificielle à instiller dans la procédure d'annonce. Cela ne change cependant rien au principe que la Suisse doit garantir un contrôle efficace des conditions de travail.

Le patronat de notre pays est attaché à la libre circulation des personnes, mais aussi à la défense des salaires indigènes et d'une concurrence loyale avec les entreprises étrangères. Il sait qu'à défaut de ces protections, la libre circulation disparaîtra corps et biens. Le parti UDC, qui observe tout ce remue-ménage en ricanant, l'a d'ailleurs parfaitement compris.